

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DÉGRÈVEMENTS ACCORDÉS À FALCONBRIDGE NICKEL—
DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à adresser au ministre du Revenu national. Je crois savoir qu'il y a environ deux semaines, lors d'une réunion des chefs nationaux des Églises et du premier ministre, la question des déductions fiscales accordées à la Falconbridge Nickel à la suite de leurs investissements en Namibie a été soulevée et il avait été décidé de renvoyer la question concernant ces avantages au ministre du Revenu national pour décision. Je me demande si le ministre peut nous dire quand une décision sera prise au sujet de Falconbridge?

L'hon. Jack Cullen (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'en parlerai avec mes fonctionnaires et je tâcherai de communiquer avec le député dans la journée et de lui donner une date exacte.

* * *

LES CÉRÉALES

GRAINS FOURRAGERS—LA POSSIBILITÉ DE TENUE D'UN
REFERENDUM AU SUJET DE LA MISE EN MARCHÉ—LA
PROMESSE DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. En 1974, celui-ci avait fait la promesse d'organiser un plébiscite au sujet de la mise en marché des grains fourragers du marché intérieur, pendant la première année qui suivait la mise en application du programme; vu que le ministre de l'Agriculture a déclaré hier qu'il n'était pas au courant de cette promesse, alors qu'elle aurait déjà dû être tenue il y a plus d'un an, j'aimerais demander au ministre qu'il compte tenir sa promesse et, dans l'affirmative, à quelle date il compte organiser ce plébiscite?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait savoir aux organisations agricoles ainsi qu'aux agriculteurs que le programme des grains fourragers n'était pas entièrement au point et qu'en outre, les conditions actuelles tout à fait exceptionnelles de la mise en marché des céréales ont créé des complications qui nous empêchent d'évaluer le programme; je n'ai donc pas encore décidé du moment opportun.

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION DES
GRAINS—LA POSSIBILITÉ D'OCTROI DU MONOPOLE À LA
COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, puisque l'étude sur les marchés des grains à termes commandée par la Commission de surveillance du prix de produits alimentaires conclut que la commercialisation des grains sur le marché libre aboutit à des prix plus bas pour les producteurs et à des prix et des frais plus élevés pour les consommateurs, je voudrais savoir si le ministre est en train de réviser la politique et s'il compte mettre tous les grains sous la coupe de la Commission canadienne du blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord sur les prémisses de la question.

Questions orales

LES PERTES RÉSULTANT DE L'ÉCART DE PRIX ENTRE L'ORGE
DE BRASSERIE ET L'ORGE FOURRAGÈRE—LES MESURES
COMPENSATOIRES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier j'ai posé au suppléant du ministre chargé de la Commission canadienne du blé la question suivante dont il a pris note; je me demande si le ministre pourrait y répondre aujourd'hui. J'ai demandé ceci:

Bien des agriculteurs sont ennuyés de ce que, pendant la campagne 1974-1975, lors de l'expédition de l'ordre de brasserie, certains wagons aient été classés 2CW, et d'autres «à bétail» n° 1, pour finir les uns et les autres au maltage. Et puis, cette année, on a annoncé les derniers paiements, soit 99 c. par boisseau de qualité 2CW et 18 c. par boisseau de qualité «à bétail» n° 1. Le ministre suppléant peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement compte faire pour dédommager les agriculteurs pour cet écart irréaliste de paiement entre la qualité 2CW et l'orge fourragère n° 1, qui revient à des pertes de \$2,000 par wagon pour bon nombre d'agriculteurs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que le député a en main une lettre de deux pages qui explique la situation et indique que l'écart des derniers paiements de l'an dernier ont suscité deux problèmes. J'espère que l'un des deux sera réglé par l'établissement d'une livraison séparée pour l'orge de brasserie, et la Chambre est déjà saisie d'un bill tendant à modifier les modalités d'action de la Commission canadienne du blé. L'autre problème est né du fait que l'orge initialement sélectionnée est reclassée comme aliment à bétail et entre dans les livraisons ordinaires des aliments à bétail, et ensuite, quand la Commission canadienne du blé vend de l'orge, il se peut qu'elle la vende pour le maltage les années où l'orge de brasserie se fait très rare. C'est donc une question de répartition interne des grains effectuée par la Commission canadienne du blé. Les céréaliculteurs qui ont reçu un dernier paiement pour de l'orge supplémentaire ont partagé le fruit de la vente de cet orge achetée pour fin de maltage.

M. Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'espère que le bill C-88 rectifiera cette situation dans l'avenir, mais le ministre pourrait-il nous dire comment il prévoit indemniser les céréaliculteurs qui ont éprouvé de lourdes pertes au cours de la campagne de 1974-1975?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucun projet à cet égard. Pendant un certain nombre d'années, j'ai discuté de l'établissement d'un syndicat spécial pour l'orge de brasserie avec les associations agricoles, mais en général, ces associations n'étaient pas vraiment en faveur de cette idée et nous n'avons donc pas créé de syndicat spécial. Il y a environ un an, quand les associations ont indiqué qu'elles avaient changé d'avis et qu'elles accepteraient qu'on établisse un syndicat spécial, nous avons immédiatement pris des mesures en ce sens et présenté un bill à la Chambre.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DATE PRÉVUE POUR LE NOUVEAU PROCÈS DE M. KEITH
LATTA

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai averti le ministre de la Justice que je lui poserais une question à propos d'un sujet sur lequel je l'ai déjà interrogé, soit l'affaire Keith Latta. Étant donné que les représentants du ministère fédéral de la Justice et du procureur général de l'Alberta se sont recontrés le 10 mars dernier pour discuter de l'affaire Latta, quand le ministre pourra-t-il prendre une décision ministérielle au sujet de la